



ENSEMBLE, SAUVONS NOTRE PROTOCOLE DE TEMPS DE TRAVAIL !

NOTRE EMPLOYEUR NE VEUT RIEN FAIRE POUR MAINTENIR NOS ACQUIS MALGRÉ LES SOLUTIONS POSSIBLES ET NOS PROPOSITIONS...

À moins de trois mois de l'échéance du comité technique qui doit fixer le cadre général du protocole de temps de travail, nous sommes face à un MUR.

AUCUNE AVANCÉE, AUCUN DOCUMENT DE TRAVAIL PRÉSENTÉ PAR LA DIRECTION MALGRÉ NOS DEMANDES.

Lors de la troisième réunion du 14 janvier 2021, les élus au personnel ont daigné enfin montrer le bout de leur nez. Malheureusement, leur volonté était claire : mettre en place les choix politiques du maire, qui vont à l'encontre des souhaits et du bien-être au travail des agents.

AUCUNE NÉGOCIATION N'EST POSSIBLE ET LES ÉLUS ONT UN SEUL OBJECTIF :

FAIRE DES ÉCONOMIES SUR LE DOS DES AGENTS... UNE FOIS DE PLUS !

Voici les propositions de l'autorité territoriale :

- **SUPPRESSION DE JOURS DE CONGES SUPPLÉMENTAIRES : 27 jours de congés annuels au lieu de 35 jours (dont 2 jours de fractionnement) ;**
- **SUPPRESSION DES CONGES D'ANCIENNETÉ : dégressivité sur 3 ans puis **PLUS RIEN** ;**
- **SUPPRESSION DE LA JOURNÉE DE LA FEMME ;**
- **SUPPRESSION DES JOURS POUR DÉPART EN RETRAITE ;**
- **SUPPRESSION DES JOURS DE CONGES POUR LES SERVICES ANNUALISÉS (exemples : - 5 jours pour le service éducation, - 2 jours pour l'UPC).**

ET CELA SANS AUCUNE COMPENSATION !

PIRE... On nous apprend que :

- **L'administration pourrait n'accorder au maximum que 3 petits jours de sujétions particulières et encore, à un **NOMBRE PLUS QUE TRES LIMITÉ d'agents** et **SANS PRENDRE EN COMPTE les travaux pénibles et dangereux et le travail en équipe** ;**
- **Le temps de vestiaire serait désormais exclu du temps de travail dans certains Services.**

POUR SAUVEGARDER NOS ACQUIS, FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX : SEULE LA MOBILISATION DE TOUS PEUT LES FORCER À NÉGOCIER !

➔ Prochaine réunion syndicats/direction prévue le 29 janvier 2021

**TOUS PRÉSENTS DEVANT L'HÔTEL DE VILLE
LE VENDREDI 29 JANVIER 2021 À 9h00**

* Port du masque, respect des gestes barrières et maintien des règles de distanciation OBLIGATOIRES.